

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 1997

Québec, le 12 septembre 1997

Monsieur Daniel Tremblay
Directeur général
Collège Delta
416, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 700
Montréal (Québec) H3A 1L2

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme d'Informatique
«Programmeur-programmeuse analyste» - Votre lettre du 3 avril 1997**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 4 septembre 1997, les suites apportées par le Collège Delta au rapport d'évaluation du programme d'Informatique «Programmeur-programmeuse analyste».

Le rapport de la Commission contenait une recommandation portant sur l'amélioration des modes et des instruments d'évaluation, particulièrement dans le cas des stages. La nouvelle politique de stages de l'établissement, dont la Commission a pris connaissance suite à l'évaluation du programme *Gestion financière informatisée*, précise désormais les modalités de réalisation des stages. Les mesures concernant le choix des stages et le suivi des stagiaires sont de nature à assurer une meilleure adéquation entre les contenus des stages et les objectifs du programme ainsi qu'un meilleur encadrement des stagiaires.

D'ailleurs, le programme de formation mis sur pied à l'intention des professeurs manifeste un souci d'améliorer la pédagogie et cette formation devrait avoir des répercussions positives sur toutes les facettes de leur enseignement, y compris l'évaluation des stages. L'évaluation des cours effectuée par les élèves est aussi un moyen pour les professeurs et pour la Direction d'obtenir une rétroaction qui permette d'ajuster les activités de formation, si nécessaire.

La Commission a aussi pris note des autres actions réalisées pour donner suite aux suggestions et aux invitations contenues dans son rapport, ce qui témoigne de la volonté du Collège d'améliorer la qualité de la formation donnée. La mise en place de comité de programme collège-entreprise et le suivi post-formation accordé aux finissants contribueront à adapter le contenu du programme à l'évolution des besoins des employeurs. Les améliorations techniques ainsi que les nouveaux équipements et logiciels déjà implantés vont dans ce sens.

Les modifications apportées à l'ordonnancement et au contenu de certains cours, le suivi de l'absentéisme des élèves, l'accès à un laboratoire de micro-informatique et à une salle d'études, l'acquisition d'un nouveau système de gestion pédagogique sont également des mesures qui devraient amener les élèves à mieux réussir dans le programme. La Commission remarque que le Collège est à élaborer une politique d'aide à la réussite qui prévoira des mécanismes de dépistage et de suivi pour les élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

La Commission considère que l'ensemble des mesures réalisées par le Collège sont appropriées et elle l'encourage à compléter les travaux entrepris afin de parfaire la mise en oeuvre du programme «*Programmeur-programmeuse analyste*».

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer